



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 3 février 2025. Il a été présenté en commission finances-administration générale le 24 février 2025 et en conseil municipal le 3 mars 2025 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte macroéconomique difficile à appréhender, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages ;
- de continuer à dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat.

L'organisation budgétaire de la ville de Brech'h :

- Un Budget Principal consolidé de 17 027 666,69€
- En section de fonctionnement de 8 767 261,69€
- En section d'investissement de 8 260 405,00€.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement dont les opérations ont vocation à préparer l'avenir.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil de loisirs, médiathèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 6 521 926€ (8 702 261,69€ avec la reprise de l'excédent antérieur).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations des agents municipaux, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations, notamment.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la ville de Brec'h comptait 58,35 agents titulaires et stagiaires en équivalent temps plein et 8,6 agents non titulaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 5 222 340,00€.

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. Elle s'élève pour 2025 à 1 299 586€.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 1 284 586€.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses à caractère général	1 461 840,00€	Atténuation de charges	66 000,00€
Dépenses de personnel	2 975 000,00€	Recettes des services	485 000,00€
Atténuation de produits	1 000,00€	Impôts et taxes	397 426,00€
Autres dépenses de gestion courante	780 500,00€	Fiscalité locale	3 490 000,00€

Charges financières	0,00€	Dotations et participations	2 006 000,00€
Dépenses spécifiques	2 500,00€	Autres produits de gestion courante	77 500,00€
Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00€	Produits financiers	0,00€
		Produits spécifiques	0,00€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 222 340,00€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 521 926,00€</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	550 000,00€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	65 000,00€
Virement à la section d'investissement	2 994 921,69€	Résultat reporté	2 180 335,69€
<b>Total général</b>	<b>8 767 261,69€</b>	<b>Total général</b>	<b>8 767 261,69€</b>

### c) La fiscalité

Les valeurs locatives cadastrales augmenteront en 2021 de 1,7% après une augmentation de 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023. Au regard de la bonne santé financière de la collectivité, il a été décidé de neutraliser cette revalorisation en diminuant d'autant les taux d'imposition de la fiscalité locale.

Les taux votés par le Conseil municipal pour 2025 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,66%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,32%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 490 000,00€ dont :

- 3 060 000,00€ de contributions directes (+0,4% par rapport au BP 2024)
- 330 000,00€ de taxe additionnelle aux droits de mutation (+9,1% par rapport au BP 2024)
- 50 000€ de taxe sur la consommation finale d'électricité (-50% par rapport au BP 2024).

Les autres impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et autres) devraient légèrement progresser : 397 426,00€ (350 000,00€ au BP 2024).

### d) Les dotations et participations

Les dotations attendues s'élèvent à 2 006 000,00€ dont 641 000,00€ de dotation forfaitaire, 902 000,00€ de dotation de solidarité rurale et 160 000,00€ de dotation nationale de péréquation.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui englobe les actions récurrentes, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère non répétitif.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. S'y ajoute le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent ; les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du Centre culturel) et les recettes de cession de terrain.

En recettes, on inscrit par précaution, les recettes dont le caractère certain est assuré. C'est ainsi que l'on ne fait pas état dans le budget de toute une partie des recettes de subventions espérées.

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	334 200,00€	Subventions d'investissement	728 196,66€
Subventions d'équipement versées	0,00€	Emprunt	0,00€
Immobilisations corporelles	2 004 518,35€	FCTVA	450 000,00€
Immobilisations en cours	3 234 400,00€	Taxe aménagement	250 000,00€
Dotations, fonds divers et réserves	94 000,00€	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 718 613,21€
Remboursement d'emprunts	15 000,00€	Produits des cessions	774 000,00€

Autres immobilisations financières	0,00€		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 682 118,35€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 920 809,87€</b>
		Virement de la section de fonctionnement	2 994 921,69€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	65 000,00€	Produits (écritures d'ordre entre section)	550 000,00€
Opérations patrimoniales	400 000,00€	Opérations patrimoniales	400 000,00€
Restes à réaliser	655 780,74€	Restes à réaliser	394 673,44€
Solde reporté négatif	1 457 505,91€	Solde reporté positif	0,00€
<b>Total général</b>	<b>8 260 405,00€</b>	<b>Total général</b>	<b>8 260 405,00€</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2025

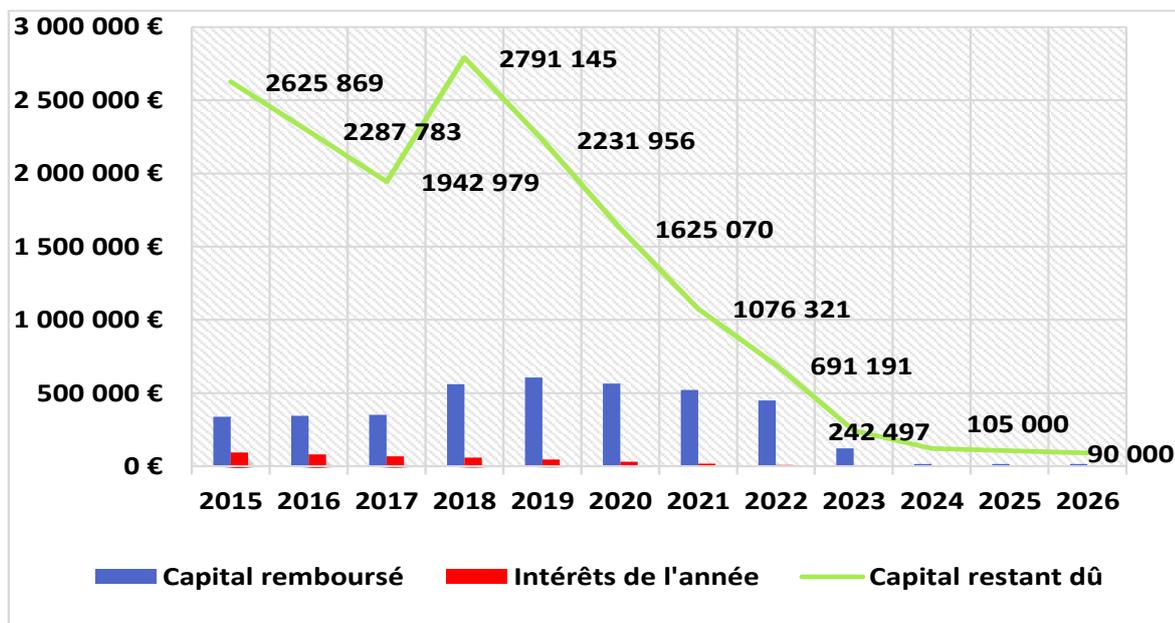
- Finalisation des travaux du Centre culturel et aménagements (matériel, mobilier)
- Aménagement de la place Kreisker
- Réalisation du bail de voirie
- Réalisation de la piste cyclable entre Brec'h et Ploemel
- Poursuite de la rénovation thermique et travaux d'étanchéité à l'école du Pont Douar
- Nouvelle tranche de travaux de restauration de la Chapelle du Champ des Martyrs
- Lancement des études d'aménagement de la rue Le Hellec
- Poursuite des études et début des travaux du Centre technique municipal.

### III. ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette de la commune s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 105 000€.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro consenti par la CAF dans le cadre de la construction d'Am Stram Gram qui a été encaissé en 2021 et est remboursable à raison de 15 000€ par an jusqu'en 2031.

A la fin de l'année 2025, si la collectivité n'a pas recours à l'emprunt, le niveau de la dette sera donc de 90 000€.

**Etat de la dette 2015-2026****IV. LES PRINCIPAUX RATIOS DU BP 2025**

(Comparés à la moyenne de la strate 2023)

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 717€ (1 055€)

Recettes réelles de fonctionnement / population : 903€ (1 270€)

Dépenses d'équipement brut / population : 870€ (363€)

Encours de dette / population : 15€ (782€)

DGF / population : 235€ (157€)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 57,52% (56,4%)

Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 79,54% (89,6%)

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 96,27% (-)

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 1,61% (61,6%)

Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 20,69% (-)